

**Rapport du délégué,
du réseau de chauffage urbain
de la Ville de Clichy
- SDCC -
Année 2012**



Synthèses & commentaires

D - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

1.1. Compte de résultat de l'exercice 2012 :

Les comptes présentés de l'exercice 2012 sont établis en consommations réelles du périmètre de la concession.

Il en résulte que pour cette saison, les comptes présentés, que nous joignons en Annexe 8.5, sont établis en fonction du bilan énergétique (achat - ventes d'énergie) de la période des relevés de compteur du 28 décembre 2011 au 28 décembre 2012 (joint en Annexe 6).

La présentation financière résulte de la demande de la ville et de son cabinet conseil.

Les comptes de l'exercice 2012 reflètent les principaux événements suivants :

RECETTES DU PERIMÈTRE DE LA CONCESSION

* Recettes de vente de chaleur du domaine concédé :

Les recettes indiquées dans nos comptes sociaux de 2012 sont les suivantes :

	H.T.V.A.	TTC	
▲ Terme proportionnel à la consommation R1	9 320 381 €	X 1,196 =	11 147 176 €
▲ Terme proportionnel à la puissance souscrite R2	3 766 606 €	X 1,055 =	3 973 769 €
TOTAL	13 086 987 €		= 15 120 945 €



MWh : 144 560

Le prix moyen HT est de 90,53 €/MWh, **Soit 104,60 € TTC**

Rappel 2011 : 115,15 € TTC

Rappel valeur avril 2011 (valeur protocole) : 113,25 € TTC

* Recettes de participation aux frais de raccordement de nouveaux immeubles :

Le montant des droits de raccordement de la sous-station 201 est de 66 434 €.

Il est lissé dans le compte de résultat sur la durée résiduelle du contrat de DSP.

* Ventes de quotas de CO₂ :

cf. Tableau de comptabilisation des quotas joint en Annexe 8.4.

1.5. Relevé des travaux de Gros Entretien et Réparation :

a) Relevé détaillé :

Le relevé détaillé des travaux de Gros Entretien et Réparation sur le matériel de production et de distribution est indiqué à l'Annexe 5.

b) Analyse :

Les dépenses se résument de la manière suivante :

⊕ Centrale de production	92 141 €	soit 10 %
⊕ Réseau de distribution	389 741 €	soit 42 %
⊕ Postes de livraison.....	437 165 €	soit 48 %

TOTAL	919 047 €
--------------	------------------

⊕ Solde de la provision GER à fin 2011	1 979 470 €
⊕ Dotation de l'exercice 2012	+ 3 513 537 €
⊕ Reprise de provision	- 3 255 330 €
(sur dépenses GER de l'exercice)	
⊕ Solde de la provision au 31 décembre 2012.....	2 237 677€

1.6. Quantités de combustibles achetés et de chaleur vendue :

Veillez vous reporter à l'Annexe 6 ci-jointe.

1.7. Programme de travaux pour 2013 :

1.7.1. Investissement :

a) Centrale :

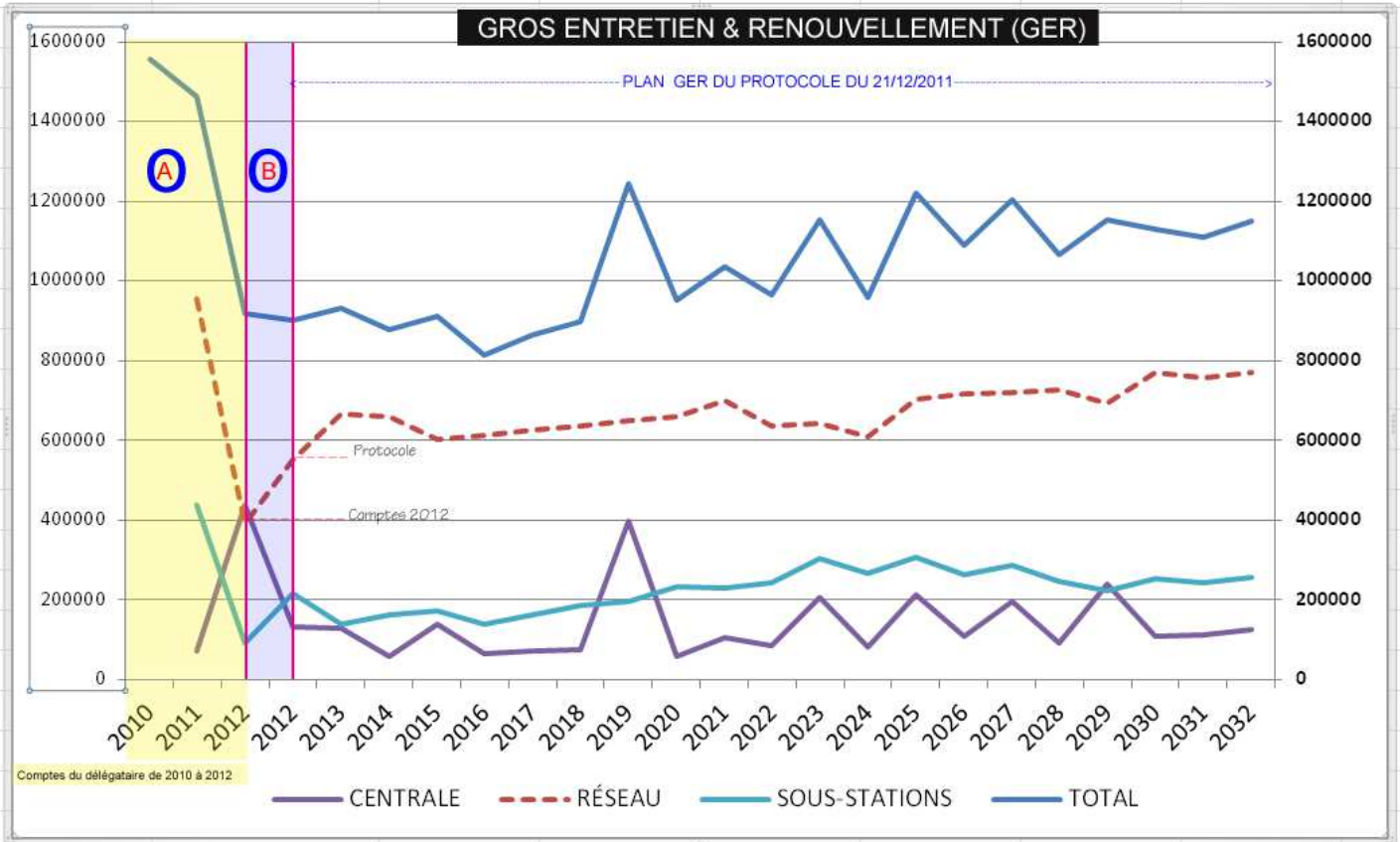
- ▲ Réalisation d'une unité de production biomasse de 5 MW 4 913 k€ (valeur 2011)
Sur la période 2012 -2014.

b) Réseau de distribution et postes de livraison :

- ▲ Raccordement de nouveaux abonnés
 - Fondation Roguet1 855 kW..... 180 k€

Fondation Roguet – Sous-station 202.

La nouvelle construction du centre de moyen et long séjour de la Fondation Roguet a choisi d'utiliser l'énergie disponible par le réseau SDCC pour chauffer l'ensemble du bâtiment et préparer l'Eau Chaude Sanitaire. La mise en service de la 202^{ème} sous-station du réseau est prévue pour le début de l'été 2013. La puissance souscrite est de 1 855 kW.



A - les montants GER des comptes du délégataire pour 2010, 2011 et 2012 : montrent une chute très importantes des sommes consacrées et en particulier de l'entretien du réseau (données 2011 et 2012).

B – permet de comparer :

- les promesses du protocole et la réalité 2012, en particulier au niveau des dépenses générées pour l'entretien du réseau :

- . protocole : 553 K€
- . Comptes 2012 : 390 K€, soit -163 K€ en 2012 par rapport au protocole

- et les comptes réels du délégataire

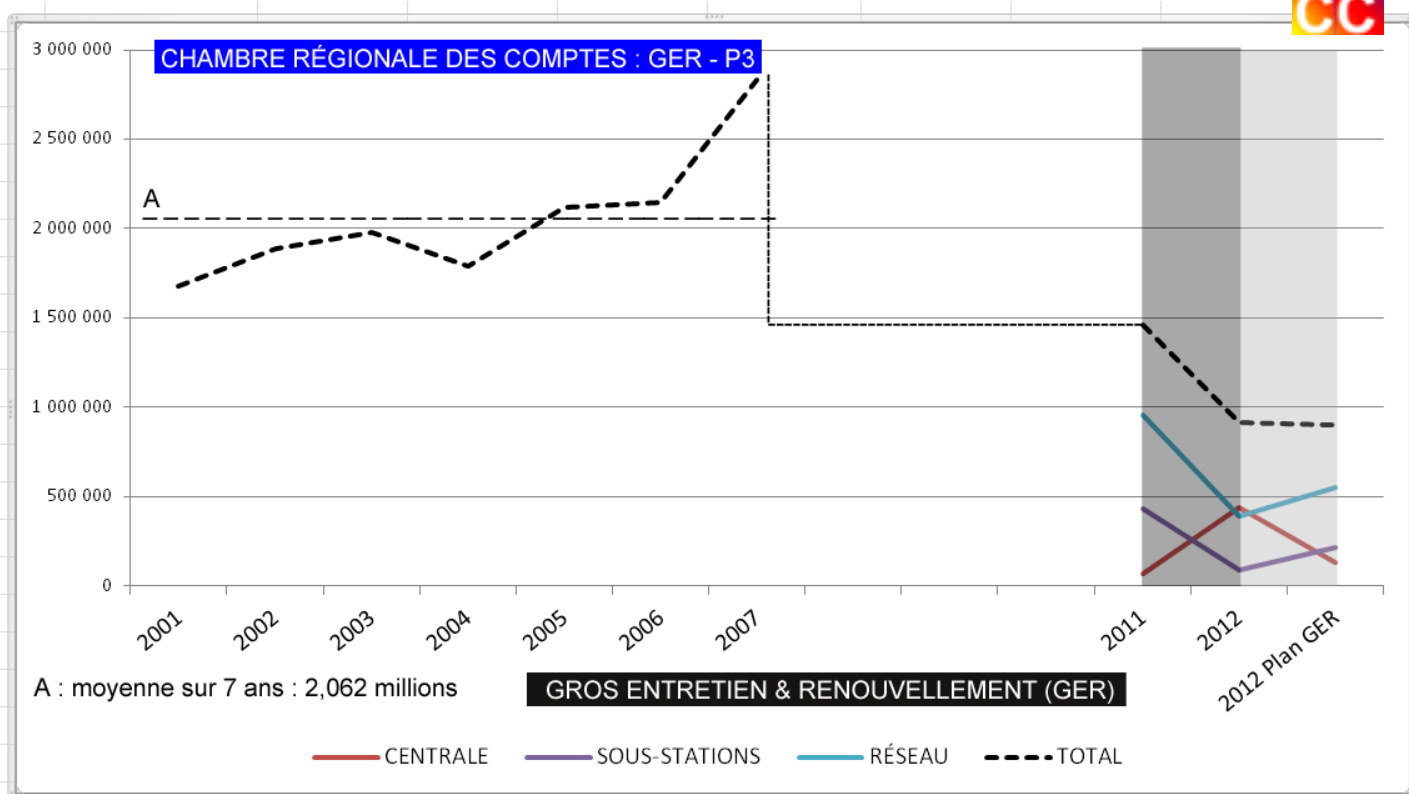
- . Comptes 2011 : 956 K€, soit - 566 K€ en 2012 par rapport à 2011.

Commentaires :

les comptes du délégataires confirment, pour 2012, une perte « réseau » de 16 % !

Comment peut-on être sûr qu'avec les montants prévus dans le protocole pour l'entretien de ce dernier – et la réalité 2012 – le réseau ne va pas continuer à se dégrader ?

N'oublions jamais que ce sont les utilisateurs-payeurs et non le délégataire qui supportent ces pertes dans leurs factures.



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - pages 47 & 48 /54

« 3. 3. 2. Les marchés du délégataire : une absence critiquable de mise en concurrence

L'examen des documents comptables montre que de multiples travaux effectués par la SDCC sur le domaine concédé sont commandés et réalisés de gré à gré par sa maison-mère Elyo-Suez, sans aucune mise en concurrence. Ainsi, dans le rapport annuel de la SDCC pour 2007, dans le tableau des « investissements 2007 », sur un total TTC de 1,7 M€, Elyo-Suez en a directement réalisé, sans appel d'offres, pour près de 900 000 €, soit environ 60 %.

Ces travaux sur les domaines concédés peuvent constituer **une grande source de bénéfices pour le groupe Elyo (ex INES)**, dans la mesure où ils lui sont commandés directement de gré à gré, par ses filiales en Ile-de-France, dont la SDCC, sans appels d'offres, ni mise en concurrence.

... En revanche, dès lors que **rien ne peut garantir qu'Elyo (ex INES, ex CGCD) facture ses prestations au « meilleur prix » à sa filiale SDCC, les charges de celle-ci peuvent s'en trouver alourdies, par exemple, les montants de travaux de « gros entretien renouvellement » (GER) sur le domaine concédé.** »

Commentaires :

- le compte 2012 de la SDCC démontre à l'évidence la pertinence des remarques de la la Chambre régionale des comptes : **les dépenses GER chutent de 1,9 million entre 2007 et 2012.**
- il n'y a aucun mystère dans cette baisse de 67%.

. Face à la pression des utilisateurs clichois, la SDCC a accepté de baisser ses tarifs – soi-disant - de 20%,

. pour se faire, elle a du « remonter » les charges indues dénoncées par la CRC « Chambre régionale des comptes » et diminuer les charges de GER **facturées abusivement** par la Cofely (Elyo-Suez)

DÉPENSES DU PERIMÈTRE DE LA CONCESSION

✦ Dépenses d'exploitation :

Le montant des dépenses d'exploitation hors quotas de CO₂ s'élève à 4 110 313 €. On remarque une diminution des coûts par rapport à l'exercice précédent suite à l'entrée en vigueur de l'avenant n°9 au 1^{er} mars 2012. Les principales variations par rapport à l'exercice 2011 sont :

Impact GER	- 371 227 €
Amortissements	- 724 839 €
Assistance technique	- 166 139 €
Redevance ville	- 138 276 €

Voir page suivante

✦ Combustibles et énergie importée :

Le montant et le volume des achats de combustible et énergie sont en Annexe 6.

Les achats de combustible et de vapeur importée s'élèvent à 8 730 743 €, et représentent 94% de la redevance R1.

✦ Services extérieurs :

Sous-traitance, cette rubrique regroupe :

- Les prestations « métier » constituées par les achats externes de prestations pour la conduite, l'entretien et le contrôle des installations du Service Public. Tels que les organismes de contrôles agréés, les agences d'intérim spécialisées pour des besoins spécifiques ponctuels (remplacement durant un arrêt maladie).

La charge de sous-traitance, y compris le personnel Cofely pour 839 399 € sont stables par rapport à l'exercice 2011.

- Les travaux de maintenance (G.E.R.) qui sont réalisés par des entreprises extérieures quand leur technicité ou leur moyen de mise en œuvre dépasse ceux du Personnel affecté à l'exploitation. (ex : soudeur vapeur avec licence, tuyauteur réseau HP, génie civil).

Tous les gros travaux programmés sont réalisés sur devis après consultation de plusieurs entreprises (généralement quatre sous-traitants dont un en interne).

Cette sous-traitance fait l'objet d'un accompagnement du personnel de Clichy pour :

- ▲ Assurer la sécurité des biens et des personnes.
- ▲ L'encadrement et la responsabilité.
- ▲ La préparation des interventions et la disposition du réseau
- ▲ Les manœuvres et précautions associées.
- ▲ La remise en service et le contrôle du bon fonctionnement.



Les FRAIS DIRECTS : regroupent les postes GER, sous-traitance, Main d'œuvre, consommations diverse, Assurances, Honoraires, Informatique et télécoms.

♦ Ce poste a un montant équivalent à celui de 2011, **mais supérieur de 340 K€ au budget prévisionnel de 2012** (protocole du 21 décembre 2011, aven. 9).

♦ Il est impossible de comparer ligne à ligne les postes, le budget prévisionnel faisant état d'une « convention d'exploitation » de 590 K€. Contestée, comme imprécise, par le rapport Pöiry d'I3f.

♦ Le budget prévisionnel 2012 prévoyait un montant de 100 K€ pour la sous-traitance pour une réalité 2012 de 840 K€ et un montant de 820 K€ en 2011 !

Remarque : le budget prévisionnel 2012 semble sur plusieurs points un budget de circonstance où certains postes ont été remplis pour « équilibrer » à tout prix les comptes par rapport à un objectif préalable de communication.

DÉPENSES DU PERIMÈTRE DE LA CONCESSION

✦ Dépenses d'exploitation :

Le montant des dépenses d'exploitation hors quotas de CO₂ s'élève à 4 110 313 €. On remarque une diminution des coûts par rapport à l'exercice précédent suite à l'entrée en vigueur de l'avenant n°9 au 1^{er} mars 2012. Les principales variations par rapport à l'exercice 2011 sont :

Impact GER	- 371 227 €
Amortissements	- 724 839 €
Assistance technique	- 166 139 €
Redevance ville	- 138 276 €



Re-calcul des diminutions de coûts de 2012 / 2011

	Version DSP 2012			2012 avec tarifs de l'avenant 9 et Taux précédents (Aven. 8)				
				Tarifs Aven. 9 Taux Aven. 8		Idem avec le plafonnement prévu par l'aven. 9		Perte de redevance pour la Ville (D) - (C)
	2012 (A)	2011 (B)	Différence avec 2011 (A) - (B)	Montant (C)	Différ.avec 2011 (C) - (B)	Avec le plafonnement prévu par l'aven. 9 (D)	Différence avec 2011 (D) - (B)	
Impact GER	1 177 254 €	1 548 481 €	- 371 227 €	1 177 254 €	- 371 227 €	1 177 254 €	- 371 227 €	
Amortissements	447 682 €	1 172 522 €	- 724 840 €	447 682 €	- 724 840 €	447 682 €	- 724 840 €	
Assistance technique	595 771 €	761 910 €	- 166 139 €	790 750 €	28 840 €	350 000 €	- 411 910 €	
Redevance Ville	157 473 €	295 748 €	- 138 275 €	276 730 €	- 19 018 €	55 000 €	- 240 748 €	- 221 730 €
TOTAL	2 378 180 €	3 778 661 €	- 1 400 481 €		- 1 086 245 €		- 1 748 725 €	

Explications du tableau :

- ◆ « Versions DSP 2012 » : identique au document du rapport du délégataire.
- ◆ « 2012 avec tarifs de l'avenant 9 et taux précédents (Aven.8) » :
 - le CA (H.T. Ou TTC) est calculé sur la base des tarifs de l'avenant 9 y compris pour janvier et février 2012 (tarifs mars 2012),
 - les taux appliqués sont ceux de l'avenant 8
- ◆ « Avec le plafonnement prévu par l'aven.9 » :

Dans le cadre de l'avenant 9 :

 - l'assistance technique de 6% du CA H.T. est limitée à 350 000 €
 - la redevance de la SDCC est limitée globalement à 55 000 € (50 000 € pour une redevance forfaitaire annuelle et 5 000 € de redevance terrain)
- ◆ « Perte de redevance pour la Ville » : la redevance qui aurait été due sur la base du chiffre d'affaire 2012 (aven. 9) avec le taux de 6% **moins** le montant de la redevance forfaitaire.

Remarques :

- ◆ 1 – Concernant **les 1,4 millions d'euros de diminution des coûts** du rapport 2012 de la SDCC, voir ci-après le texte du 16 novembre 2012 de notre collectif sur son site internet <http://www.cdcc92.org/rapport-2011-delegataire-chauffage-urbain-clichois/>
 « - Le compte d'exploitation prévisionnel 2012 du seul réseau clichois, comparé à celui de 2011, fait ressortir des écarts particulièrement importants.

A savoir :

- Une baisse de 650 K€ des Charges de Gros Entretien Réparations (G.E.R.)
- Une baisse de 750 K€ des Charges frais directs et frais généraux

Soit un total de 1 400 K€. »

Ces sommes ont été payées indûment par les utilisateurs clichois depuis 20 ans.

- ◆ 2 – A travers la forfaitisation des redevances dues par la SDCC, **la Ville se prive chaque année de 222 000 € de redevance. Pourquoi ?**



Lorsque les services de la VILLE promettaient, lors de la réunion publique du 31 mars 2011, une baisse de 30% des tarifs à venir et la récupération des 30% de trop-perçus depuis 1993

ILS AVAIENT RAISON.

I - La SDCC lors du protocole du 21 décembre 2011 était « coincée » :

- face aux revendications des clichois (nous ne tenons pas compte des simagrées de défense de ses administrés par la Ville) elle se trouvait dans l'obligation de baisser ses tarifs,
 - elle ne pouvait pas avouer avoir surfacturé les clichois depuis 20 ans,
 - elle était soumise aux démonstrations désastreuses de la Chambre régionale des comptes quant aux « anomalies » de l'ensemble SDCC / Cofely / GDF Suez,
 - elle ne pouvait pas non plus déclarer un compte d'exploitation prévisionnel 2012 déficitaire.
- Comment aurait-elle justifié sa volonté à **maintenir sa délégation si elle était officiellement et structurellement déficitaire.**

II – D'où la nécessité absolue :

- **de remonter au niveau de la Cofely les charges indues, supportées par la SDCC,**
- **de rétablir la réalité économique des charges de GER.** (CRC : *les charges de celle-ci peuvent s'en trouver alourdies, par exemple, les montants de travaux de « gros entretien renouvellement » (GER) sur le domaine concédé. »*)

III – CONCLUSION : les soi-disant 20% de baisse ne sont que le rétablissement – partiel – des tarifs que les clichois doivent – et devaient – payer.

QUESTION : pourquoi la Ville - qui était parfaitement informée de cette situation - a-t-elle accepté le protocole tel quel ?

A – PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de la saison sont :

- ⊕ Rigueur 2012 = 2 322 DJU (+ **395 DJU** par rapport à 2011)
- ⊕ Vente énergie 2012 = 144 560 MWh (+ **16 144 MWh** par rapport à 2011)
- ⊕ Climat plus rigoureux et consommation par DJ en diminution (- 7 % en 2012).
- ⊕ Très bonne disponibilité des installations de la chaufferie et du réseau

Voir page suivante

Le service public a été assuré de manière continue au cours de l'année 2012.

L'entrée en vigueur au 1 mars 2012 de l'avenant n°9 a généré une baisse immédiate, significative et durable du tarif de l'énergie.

Les demandes de subventions (ADEME, CG 92, CR) afférentes à la construction de la chaufferie Biomasse ont été réalisées. Elles pourront compléter la baisse des tarifs prévues à la mise service de la nouvelle chaufferie.

Le permis de construire et les demandes administratives ont toutes été réalisées et sont en cours d'instruction auprès des services compétant.

Développement Commercial

L'énergie thermique disponible sur le territoire de Clichy est proposée par l'équipe commerciale de la SDCC aux aménageurs et promoteurs réalisant de nouveaux ensembles immobiliers. Afin de répondre aux besoins énergétiques des nouvelles constructions ou réhabilitations, la solution du réseau de chaleur est pertinente grâce l'évolution actuelle et future des paramètres économiques et environnementaux. Ces évolutions sont expliquées dans le document intitulé « présentation du réseau de chaleur de Clichy » annexé au présent rapport.

Les principaux prospects identifiés :

ZAC Entrée de Ville :

En collaboration avec le Délégué et la SEMERCLI, La SDCC prévoit d'étendre son réseau dans plusieurs zones géographiques de la ZAC.

Secteur Bonnet –Roux.

Le programme mixte de 10 000 m² ainsi que les 47 logements sociaux au 15-17 rue Docteur Roux de ce secteur font partis des prospects identifiés pour développer le réseau depuis la rue du Docteur Roux. La SDCC travaille à la synchronisation des travaux (réfection voirie prévue).

❖ Climat plus rigoureux et consommation par DJU en diminution (- 7 % en 2012).

Intervention de Jean-Pierre Auffret, conseil municipal du 25 juin 2013 :

« **En ce qui concerne Clichy Habitat, l'ajustement des puissances souscrites [...] alors même que la réglementation impose une température dans les logements de 19 ° a permis de répondre aux attentes des locataires notamment les personnes âgées et les familles avec des enfants en bas âge qui peuvent bénéficier d'un confort qui peut aller jusqu'à 23 °.**

Les usagers du parc de Clichy Habitat ne sauraient comprendre la non satisfaction de leurs attentes lors des périodes de grands froids ou pour les périodes où le froid s'éternise. »



COMPARAISON DU NOMBRE DE MWH CONSOMMÉS PAR DJU (*) EN 2012 ET 2011. ÉVOLUTION ENTRE LES DEUX ANNÉES		2012		2011		2010		Conso. par DJU	
		DJU 2012	2322	DJU 2011	1927	DJU 2010	2635	Variation 2012/2011	Variation 2012/2010
Sst SDCC	Abonnés	Consommation 2012	Consommation en MWh par	Consommation 2011	Consommation en MWh par	Consommation 2010	Consommation en MWh par		
	CLICHY HABITAT	24 689	10,633	23 137	12,007	29 827	11,320	-11,4%	-6,1%
	TOTAL RÉSEAU	144 555	62,25	128 462	66,66	165 234	62,707	-6,6%	-0,7%
	TOTAL RÉSEAU HORS CLICHY HABITAT	119 866	51,62	105 325	54,66	135 407	51,388	-5,6%	0,5%

(*) Les degrés jour unifiés (DJU) permettent de réaliser des estimations de consommations d'énergie thermique en proportion de la rigueur de l'hiver.

Le tableau ci-dessus est un extrait d'un document concernant l'ensemble des sous-stations de Clichy Habitat.

Il montre que **contrairement à l'intervention de M. Jean-Pierre Auffret**, rappelée ci-dessus, les locataires de Clichy Habitat ont restreint leurs consommations en 2012 :

♦ le rapport du délégataire fait état d'une diminution de 7% de la consommation (Mwh) par DJU (Degré Jour Unifié, représentatif de la rigueur de l'hiver)

♦ le tableau fait état d'une diminution de :

- 6,6% pour l'ensemble du réseau de 2012 / 2011 et 0,7% de 2012 / 2010,
- de 5,6% pour le réseau - hors Clichy Habitat - et + 0,5% pour 2012 / 2010,

alors que Clichy Habitat a réduit sa consommation respectivement de 11,4% et 6,1%



Principe de calcul :

- ♦ le nombre de DJU annuel est représentatif de la rigueur de l'année et en particulier de la période hivernale,
- ♦ ce nombre est fourni par la station météorologique rattachée et reproduit par le rapport du délégataire,
- ♦ le calcul consiste à diviser la consommation annuelle par le nombre de DJU, pour obtenir une consommation en Mwh par DJU,
- ♦ la comparaison année par année (globale, partielle, ou immeuble par immeuble) est alors possible.

Secteur Trouillet Fouquet.

Les lots 1 et 2 de la ZAC Trouillet Fouquet feront également l'objet d'une extension du réseau par la rue Klock.

Dans le même secteur, le raccordement de l'équipement socioculturel est en cours d'étude.

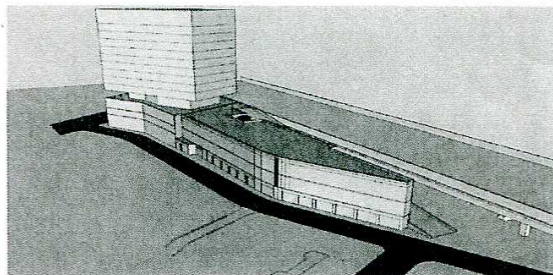
Secteur Chance Milly à rue de Paris.

Le programme mixte de 5 000 m² de la rue de Paris est également à l'étude quant à la faisabilité technique d'un raccordement au réseau.

La rue Chance Milly connaîtra prochainement de nouvelles constructions. La pertinence, économique et technique, d'une extension du réseau dans cette rue doit être menée.

Secteur Aubouin.

Le raccordement de l'immeuble « Tertiaire et Activités » qui sera localisé à la porte Pouchet a récemment été étudié. L'ensemble du projet peut être alimenté en énergie thermique par le réseau SDCC afin de subvenir aux besoins de l'immeuble à l'horizon 2017.



ZAC Bac d'Asnières :

En collaboration avec le Délégant et la SEM 92, La SDCC prévoit d'étendre le réseau afin de fournir l'énergie nécessaire aux nombreux projets de constructions. Une étude globale concernant l'ensemble des prospects identifiés et des potentiels énergétiques de la ZAC est en cours.

Les modalités technico-économiques des projets les plus avancés ont été abordées avec les promoteurs associés.

Synthèse des raccordements et prospects :

Les principaux prospects sont repérés dans le tableau suivant :

Projets	Maître d'Ouvrages	Date de mise en service	Puissance souscrite kW	Etat
L'Oréal - Impasse Barbier	L'Oréal	2012	600	En service
Fondation Roguet -	Fondation Roguet	été 2013	1855	Signé
Plein Ciel 15-17 Roux	SEMERCLI - Clichy Habitat	2014	250 (estimation)	Prospect
Ilots 1 et 2 ZAC Trouillet Fouquet	LNC	2014	400 (estimation)	Prospect
49-51 rue de Paris	LNC	2015	500 (estimation)	Prospect
Equipement socio culturel Imp.Barbier	Ville de Clichy	2015	50 (estimation)	Prospect
124 Boulevard Victor Hugo	FIAC BATIGERE	2015	300 (estimation)	Prospect
ZAC Bac D'asnières	ADOMA	2015	300 (estimation)	Prospect
ZAC Bac D'asnières	SOGEPROM	2015	700 (estimation)	Prospect
ZAC Bac D'asnières	France Habitation	2015	500 (estimation)	Prospect
Ilot Bonnet-Roux	inconnu (amén. Semercli)	2015-2016	800 (estimation)	Prospect
Projet Secteur Aubouin	inconnu (amén. Semercli)	2017	1900 (estimation)	Prospect
			8 155 kW	

Remarque :

le protocole du 21 décembre 2011 prévoit la possibilité de renégocier les tarifs dans la mesure où les puissances souscrites varieraient de plus de 20% / avril 2011.

Soit 100 515 Kw x 0,2 = + 20 103 Kw.

Même avec ces extensions - potentielles - la clause ne pourra pas jouer.



1.3. Listes des Abonnés, puissance souscrite et évolution :

a) Liste des abonnés :

Veillez vous reporter à l'Annexe 2 ci-jointe.

b) Evolution de la puissance souscrite :

Nous avons procédé à la mise en service de la sous-station d'un nouvel abonné.

Le bilan annuel est le suivant :

Sous-stations	Client	Variation
201	L'Oréal impasse Barbier	600
	Total	+ 600 kW

Au 31 décembre 2012 la puissance souscrite totale est de **101 045 kW**.

c) Relevé des consommations de chaleur des immeubles desservis :

Veillez vous reporter à l'Annexe 3 ci-jointe.

La rigueur climatique 2012 est **supérieure de 20.5 %** à celle de 2011 :

▲ 2 322 DJU pour 2012

▲ 1 927 DJU pour 2011

Les ventes de MWh suivent la rigueur avec une **hausse de 12.6 %** :

▲ 144 560 MWh pour 2012

▲ 128 416 MWh pour 2011

1.4. Travaux d'investissement du Domaine Concédé :

1.4.1. Investissements

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2012 sont :

⊕ Immobilisations mise en concession :	
• Raccordement sst n° 201 impasse Barbier	92 923€

TOTAL	92 923 €

1.4.2. Amortissements :

Les amortissements relatifs aux biens concédés s'élèvent à 435 148 € :

La valeur non amortie des biens qui seront remis au Délégrant, contre indemnité à l'échéance de la Concession (soit le 30 septembre 2032) est nulle.

✿ Assistance administrative :

Cette assistance apportée par la Société Mère GSES COFELY fait l'objet d'une convention pour la réalisation des prestations et assistance suivantes :

- ▲ Prestations de Direction Générale, Technique, Commerciale, Administrative et Comptable,
- ▲ Prestations juridiques,
- ▲ Prestations comptables,
- ▲ Prestations financières,
- ▲ Service des titres.

Et

- ▲ Assistance de gestion budgétaire, de comptabilité et de financement,
- ▲ Assistance administrative et juridique,
- ▲ Assistance informatique,
- ▲ Assistance pour les achats,
- ▲ Assistance technique,
- ▲ Assistance de Direction

Le montant de cette redevance est composé de 285 579 € sur la base de l'avenant 8 et de 310 192 € sur la base de l'avenant 9.

Soit 595 771 € pour l'année 2012 contre 761 910 € de l'exercice précédent.

✿ Impôts, taxes et assimilés :

Les dépenses enregistrées sous cette rubrique sont égale à 101 303 €.

✿ Charges de personnel et charges sociales :

Les charges de personnel de la SDCC sont en baisse de 6.5 % par rapport à l'exercice précédent. Soit 389 082 €

✿ Dotations aux amortissements et aux provisions :

Montant 447 683 € dont 435 148 € sur les biens concédés.

✿ Redevance perçue pour le compte du Concédant :

Dans nos comptes présentés, le montant de la redevance à la Ville est de 157 473 €.

Avec 111 639 € de redevance sur la base de l'avenant 8 et 41 667 € sur la base de l'avenant 9, plus 4 167€ de redevance terrain.

✿ Produits et charges financières :

Les intérêts de compte courant avec la Société Mère sont de 32 224 €.

✦ Produits et charges exceptionnels :

Provision pour hausse de prix sur le fioul lourd de 44 472 €.

✦ Honoraires commissaires aux comptes:

10 347 € pour l'année 2012.

✦ Résultat avant impôt :

Le résultat avant impôt est arrêté à 353 941 €

1.2. Evolution du prix de la chaleur :

Veillez vous reporter au tableau de l'Annexe 9.

Le tarif moyen TTC (104.6 €/MWh) est en baisse.

1.3. Etat du raccordement des nouveaux immeubles :

Veillez vous reporter au tableau joint en Annexe 2.

Comptes du délégataire SDCC de 2010 à 2012



25/08/2013	2 012				Budg. prév. 2012		2 011				2 010
	Production	Distribution	TOTAL	%	TOTAL	%	Production	Distribution	TOTAL	%	TOTAL
CA HT R1			9 320 381	70,7%	7 878 840	66,2%			9 861 572	77,3%	11 384 626
CA HT R21			2 835 399	21,5%	2 864 678	24,1%			2 472 316	19,4%	2 399 017
CA HT R22			931 207	7,1%	1 155 922	9,7%			364 616	2,9%	372 796
CA HT R2			3 766 806	28,6%	4 020 600	33,8%			2 836 932	22,2%	2 771 813
CA R1+R2			13 086 987	99,3%	11 899 440	100,0%			12 698 504	99,6%	14 156 439
CA HT Travaux			0	0,0%	0	0,0%			51 998	0,4%	57 073
Droits de raccordement			88 218	0,7%							
Autres recettes			3 977	0,0%							
PRODUITS NETS			13 179 182	100,0%	11 899 440	100%			12 750 502	100%	14 213 512
Achats GAZ	3 836 327		3 836 327		2 876 000		3 755 483		3 755 483	53,1%	3 138 199
transfert Fioul lourd	0		0		111 000		37 119		37 119	0,5%	0
Achats production	3 836 327		3 836 327	43,9%	2 987 000	38,5%	3 792 602		3 792 602	53,7%	3 138 199
Achats CPCU	4 894 416		4 894 416	56,1%	4 775 000	61,5%	3 275 473		3 275 473	46,3%	4 517 310
COÛT ENERGIE	8 730 743		8 730 743	100,0%	7 762 000	100,0%	7 068 075	0	7 068 075	100,0%	7 655 509
Charges quotas Co ²	218 092		218 092				291 440		291 440		247 944
Produits quotas Co ²	-278 379		-278 379				-306 253		-306 253		-244 512
Quotas Co ²	-60 287		-60 287				-14 813		-14 813		3 432
Amort. Hors bien de retour	8 774	3 760	12 534				158 209	239 449	397 658		395 720
Amort. Caducité	67 460	367 688	435 148				100 882	673 982	774 864		740 562
TOTAL AMORT.	76 234	371 448	447 682		1 197 282		259 091	913 431	1 172 522		1 136 282
Charges d'emprunts	744	1 512	2 256				1 748	3 550	5 298		7 751
Frais financiers / cpte courant	10 634	21 590	32 224				21 054	42 745	63 799		64 347
Charges financières "B"	11 378	23 102	34 480		72 000		22 802	46 295	69 097		72 098
Redevance Ville "C"	30 688	126 785	157 473		50 000		65 351	230 397	295 748		330 806
Charge de4 financement (A+B+C)	118 300	521 335	639 635		1 319 282		347 244	1 190 123	1 537 367		1 539 186
Dépenses P3	92 141	826 906	919 047				70 637	1 392 959	1 463 596		1 554 711
Dotations GER	552 059	2 961 478	3 513 537				222 678	1 669 848	1 892 526		1 830 121
Reprises GER	-495 825	-2 759 505	-3 255 330				-368 435	-1 439 206	-1 807 641		-1 554 711
TOTAL GER	148 375	1 028 879	1 177 254		900 000		-75 120	1 623 601	1 548 481		1 830 121
Sous-traitance	132 822	706 577	839 399		100 000		129 832	690 351	820 183		841 355
Main d'œuvre	389 082	0	389 082		339 000		416 037		416 037		310 962
Eau, élec,Outill,Conso hyg	0	0	0		95 000		101 899	68 138	170 037		184 248
M/ses,Conso,Ach non stoch,Loc,	123 412	52 891	176 303		0		0	0	0		0
Assurances	29 205	15 726	44 931		60 000		29 905	16 102	46 007		50 660
Honor. & frais contrôle	2 565	2 647	5 212				20 879	16 209	37 088		34 210
Informat.Poste & télécom	55 947	14 253	70 200				43 657	13 778	57 435		64 571
Véhicules	0	0	0				0	0	0		12 788
Travaux	0	0	0				0	37 871	37 871		0
Convention d'exploitation	0	0	0		590 000						
FRAIS DIRECTS	733 033	792 094	1 525 127		1 184 000		742 209	842 449	1 584 658		1 498 794
Impôts & taxes	0	0	101 303		70 000				102 561		52 532
Autres amortissements	0	0	0		0				0		60 754
FRAIS INDIRECTS	48 690	52 613	101 303		70 000		48 037	54 524	102 561		113 286
FRAIS OPÉRATIONNELS	781 723	844 707	1 626 430		1 254 000		790 246	896 973	1 687 219		1 612 080

SDCC 2012	2 012				Prévis. 2012		2 011				2 010
	TOTAL			%	TOTAL	%	Production	Distribution	TOTAL	%	TOTAL
Autres charges loc & entretien			0						1 405		7 675
Informatique			649						10 246		1 084
Publicité			0						3 278		3 257
Frais de locaux									9 047		8 001
Frais de bureau									4 410		5 399
Mission & réception		15 244			45 000				461		0
Transports									0		71
Autres charges diverses									3 085		3 791
Honoraires			10 347						10 805		10 242
Assistance technique			595 771		350 000				761 910		849 386
Produits & charges divers			5 099		50 000				1 069		5 248
Provisions clients			39 887						-8 449		30 968
FRAIS GÉNÉRAUX	535 130	131 867	666 997		445 000		547 737	249 530	797 267		925 122
TOTAL CHARGES	10 253 984	2 526 788	12 780 772		11 680 282		8 663 369	3 960 227	12 623 596		13 565 450
Prov. Stock combustible			44 472								40 715
TOTAL CHARGES NETTES	10 253 984	2 526 788	12 825 244		11 680 282		8 663 369	3 960 227	12 623 596		13 606 165
Résultats avant impôts			353 938		219 158				126 906		607 347

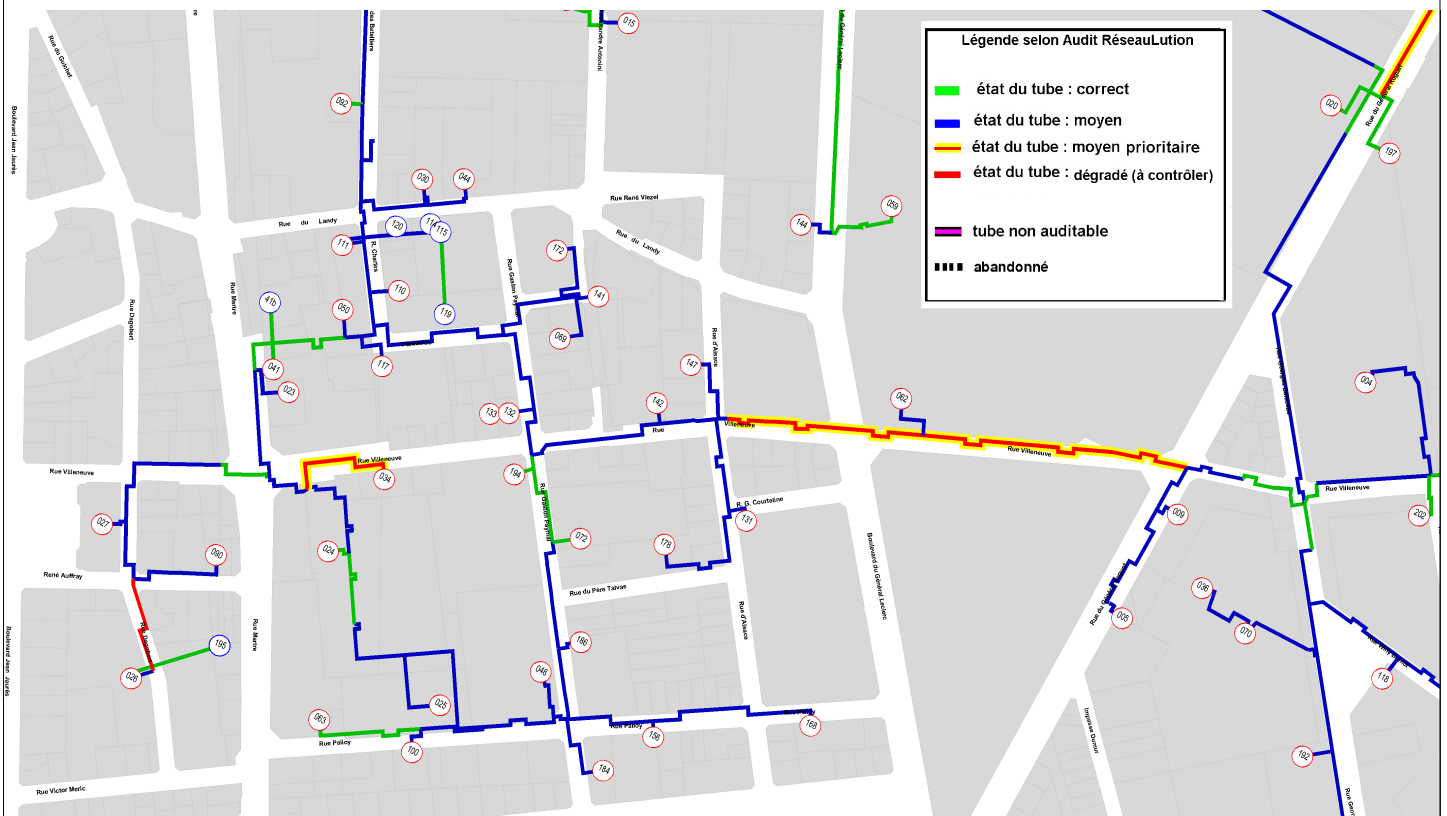
ENERGIE									
Total production en MWh	173 136			180 808				153 838	
Prix revient Énergie MWh produit	50,43 €			42,93 €				45,94 €	
Total MWh vendus	144 560			151 000				128 417	
Prix revient Energie MWh vendu	60,40 €			51,40 €				55,04 €	
Total MWh vendus	144 560		Marge brute	151 000	Marge brute			128 417	Marge brute
Prix vente moyen H.T	90,53 €		33,3%	78,80 €	34,8%			98,88 €	44,3%

CA TTC	15 120 945			13 664 826				14 787 403		16 540 275
Prix vente moyen TTC du MWh	104,60 €			90,50 €				115,15 €		

Pertes" réseau"	16,5%			16,5%				16,5%		
-----------------	-------	--	--	-------	--	--	--	-------	--	--

Comptes de résultat SDCC										
CA HT Réseau clichois	13 801 398 €			11 899 440				13 799 805	81,6%	11 468 797
CA HT Vapeur exportée										4 309 491
CA HT Prestations	3 999 358 €							3 103 341	18,4%	2 908 655
CA HT Autres prestations										86 697
TOTAL CA HT SDCC	17 800 756 €			11 899 440				16 903 146	100%	18 773 640
Résultat	460 503 €			219 158				-853 503		89 448

ÉTAT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION CLICHOIS : 16% DE PERTES



Ci-dessus, extrait de la carte du réseau (centre Ville) :



- très peu de vert : état correct,
- beaucoup de bleu : moyen,
- du rouge bordé d'orange : moyen **prioritaire** ,
- du rouge : dégradé.

CONSÉQUENCE : 16 % DE PERTES SUPPORTÉES PAR LES UTILISATEURS-PAYEURS CLICHOIS

Voir page suivante, des extraits du rapport du délégataire de la Ville de Paris – la CPCU (64% GDF Suez) - et comparez !

4 - Audit technique et environnemental

Cet audit a été réalisé dans le cadre de l'avenant 9 au traité de concession en 2012. Les conclusions sont les suivantes :

Installations de production – biens de reprise

- ◆ Les installations de production sont en très bon état et affichent des disponibilités satisfaisantes (95%) en dépit d'un âge moyen avoisinant les 30 ans. Les rendements sont satisfaisants.
- ◆ La part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique de CPCU s'est contractée de 50 à 40% suite à une baisse de production du Syctom de 18% entre 2000 et 2010. Cette évolution a conduit à une hausse des tarifs de CPCU de 6%.

Réseaux (vapeur et condensats) de transport et de distribution, dans Paris (biens de retour) et hors Paris (biens de reprise).

Le réseau vapeur est en bon état et ne présente pas de signe de dégradation.



1.2.3. La rénovation du réseau vapeur/condensats

Pour garantir la longévité du réseau structurant, certains de ses éléments font l'objet de travaux de modernisation, à raison de plusieurs km par an, essentiellement sur le calorifugeage de la tuyauterie vapeur et sur la tuyauterie de retour des condensats. Ces actions se traduisent par une réduction des déperditions thermiques et des fuites de condensats.

Des campagnes d'inspection par thermographie infra rouge permettent d'identifier les désordres et d'en faciliter la localisation. Jusque là, cette méthode a permis de contrôler l'ensemble du réseau sur des cycles de trois ans. Depuis 2012, l'ensemble du réseau est contrôlé en un an.



Qu'en est-il à Clichy ?

1.3. La maîtrise de la demande de chaleur

CPCU accompagne ses clients dans la rénovation de leurs installations afin qu'ils réduisent leur consommation d'énergie. Pour cela, le plan HARMONIZ de maîtrise de la demande de chaleur se décline en 3 phases :

- diagnostic énergétique,
- estimation des coûts et aide au financement et à la réalisation des travaux,
- validation des performances.

La rénovation des postes de livraison et l'optimisation énergétique des installations secondaires engendrent, selon la situation initiale du site, une réduction de consommation qui peut atteindre 10%.

En 2012, le nombre global d'opérations s'est maintenu avec 176 opérations réalisées (173 en 2011).

On aimerait avoir la liste des clichois « accompagnés » par la SDCC !

En tant que prescripteur, CPCU s'est engagée avec ses partenaires, les sociétés labellisées « Vapeur Maîtrisée » pour l'installation et les services en efficacité énergétique, à promouvoir des améliorations sur les équipements de chauffage et la mise en place de contrats de gestion d'énergie avec engagement de résultats d'économies d'énergie sur la durée du contrat.

Pour les accompagner dans cette démarche, CPCU met à la disposition des professionnels, sur son site de Saint-Ouen, une plateforme de formation équipée de différents types de postes de raccordement.

ASSISTANCE TECHNIQUE - ANNEE 2012

Période du 01/01/2012 au 28/02/2012 : base avenant 8

	CA HT	TVA	Total
Ventes Chauffage (19,6%)	3 975 368,61	0,00	3 975 368,61
Abonnements (5,5%)	784 277,71	0,00	784 277,71
Location compteurs (19,6%)	0,00	0,00	0,00
	4 759 646,32	0,00	4 759 646,32

Calcul de l'AT 6% du CA HT

CA HT	Taux	Redevance Ville
4 759 646,32	6,000%	285 579

Période du 01/03/2012 au 31/12/2012 : base avenant 9

Montant forfaitaire fixé à **310 192**

(sur la base d'un montant annuel de 350 000 € date de valeur 2011, indexé et ramené au nombre de jours de la période)

MONTANT TOTAL POUR L'ANNEE 2012 : 595 771 €

COMPARAISONS



I – Comparaison avec 2011 : $595\,771\text{ €} - 761\,910\text{ €} = -166\,199\text{ €}$

II – Comparaison avec 2011 et les tarifs de l'avenant n° 9 et les taux du précédent avenant (avenant n° 8) : $790\,750\text{ €} - 761\,910\text{ €} = +28\,840\text{ €}$ (l'année 2012 a vu une augmentation du chiffre d'affaire liée à la rigueur « hivernale »).

III - Comparaison avec 2011 en tenant compte du plafonnement prévu par l'avenant n° 9 : $350\,000\text{ €} - 761\,910\text{ €} = -411\,910\text{ €}$



CONCLUSION

CRC page 31/54

« De plus grandes précisions devraient donc être fournies, dans les rapports annuels, sur la façon dont sont établies les charges réparties (frais de siège, de direction, etc.), résultant des services rendus par la maison-mère Elyo-Suez. En effet, par convention, SDCC reverse 6 % de son chiffre d'affaires pour « assistance administrative », ce qui est élevé, mais la SDCC estime ce chiffre justifié par le service rendu. »

Ce qui était normal, devient injustifié depuis 20 ans et plus, puisque la SDCC accepte – sous la pression de ses clients – de remonter 412 K€ au niveau de sa maison-mère !

REDEVANCE VILLE 2012

détail redevance ville sur CA janvier/février - avenant 8

	CA HT	TVA	Total
Ventes Chauffage	3 975 368,61	779 172,25	3 975 368,61
Abonnements	784 277,71	43 135,27	784 277,71
	4 759 646,32	822 307,52	5 581 953,84

Calcul de la redevance - 2% du CA TTC

CA TTC	Taux	Redevance Ville
5 581 953,84	2,000%	111 639

détail redevance ville - avenant 9

Redevance forfaitaire annuelle - 50.000,00 € (à partir de mars 2012)

FORFAIT	Durée	Redevance Ville
50 000,00	10 mois / 12	41 667

détail redevance terrain - avenant 9

Redevance forfaitaire annuelle - 5.000,00 € (à partir de mars 2012)

FORFAIT	Durée	Redevance Ville
5 000,00	10 mois / 12	4 167

LES PERTES DE REDEVANCE DE LA VILLE DE CLICHY :

- **222 K€** par rapport au précédent mode de calcul (avenant 8)

- **350 K€** par rapport aux modes de calcul choisis, en juin 2013, entre la Ville de Levallois et la société IDEX.

(Société également chargée de la fourniture du chauffage des locaux de la Ville de Clichy).

COMPARAISON DES REDEVANCES PERCUES - ET NON PERCUES - PAR LA VILLE DE CLICHY

Redevance à la Ville sur CA : base Avenant 8 sur toute l'année 2012					Redevance 2012 à la Ville sur CA la base de l'Avenant 9	Différence en défaveur de la ville
	CA R1 H. T	CA R2 H. T	CA TOTAL	Redevance sur le TTC		
CA H.T.	7 937 807 €	4 116 513 €	12 054 320 €		FORFAIT	
TVA	19,60%	5,50%		2%	50 000 €	- 226 730,77 €
CA TTC	9 493 617 €	4 342 921 €	13 836 538 €	276 731 €		
Redevance terrain - base Avenant 8						
					FORFAIT	
					5 000 €	5 000,00 €
TOTAL REDEVANCES A LA VILLE						
					55 000 €	221 731 €

Redevance à la Ville sur CA : base DSP LEVALLOIS avec IDEX (*) de juin 2013					Redevance 2012 à la Ville sur CA la base de l'Avenant 9	Différence en défaveur de la ville
	CA R1 H. T	CA R2 H. T	CA TOTAL	Redevance sur le H.T.		
CA H.T.	7 937 807 €	4 116 513 €	12 054 320 €		FORFAIT	
				2%	50 000,00 €	- 191 086,40 €
				241 086 €		
Redevance terrain - base Avenant 8						
Surface chaufferie (Référence cadastrale) : 3356 m ²						
40 € du m ² par an						
					FORFAIT	
					5 000,00 €	- 129 240,00 €
Redevance pour frais de gestion et de contrôle						
					- €	- 30 000,00 €
TOTAL REDEVANCES A LA VILLE						
					55 000,00 €	- 350 326 €

(*) : IDEX est également le délégataire du chauffage urbain des locaux de la Ville de Clichy

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES ET LES REDEVANCES DÛES A LA VILLE

Redevances en k€ :							
25. * SDCC versé à la ville (2 % CA TTC)	214	206,4	219,2	224	237,4	281,4	241,7
26. sur CA de référence (TTC)	10 700	10 320	10 960	11 201	11 870	14 068	12 084
27. * Elyo versé à la ville (4 % sur LEM HT)	61	70	65	76	81	118	96
28. * Elyo versé à la SDCC (2 % sur LEM HT)	31	35	33	38	40	59	48
29. sur CA pour LEM (k€) (HT)			1 634	1 906	nc	2 952	nc

3. 2. 3. 2. La ville concédante et la redevance du concessionnaire

La redevance prévue à l'article 4 de la convention de concession de 1965 s'élève « ... à 2 % du montant du chiffre d'affaires correspondant au total de la facturation (y compris primes, taxes et redevances proportionnelles) ». Le montant de cette redevance est retracé dans la ligne 25 du tableau général précédent, et s'élève en moyenne à 230 K€. Figure également, ligne 27, la redevance de 4 % sur les ventes au LEM (environ 100 K€).

Cette redevance de 2 % doit être assise sur la totalité du chiffre d'affaires, y compris la TVA. Or, la redevance annuelle versée par la SDCC à la ville est certes assise sur le chiffre d'affaires, mais diminué du montant résultant des ventes de chaleur à destination du LEM, ce qui n'est pas conforme à la lettre de l'article 4 précité et constitue une anomalie.

En conséquence, il n'est pas conforme à la convention de concession que le pourcentage sur lequel est calculée la redevance versée à la ville par la SDCC ne soit pas fondé sur la totalité de son chiffre d'affaires, y compris le montant des ventes (TTC) à Elyo pour LEM, et cela depuis 1990.



Nous n'avons pas trace d'une prise en compte de cette demande de la CRC dans les comptes 2012 du délégataire

3. 1. 2. 1. 3. Le non-versement de la redevance d'occupation du domaine public du terrain de la centrale

L'article 3 de la convention de concession énumère les avantages consentis par la ville au concessionnaire en cinq points, dont notamment la garantie financière de la commune pour les emprunts, l'autorisation des travaux et passages en sous-sol, et enfin l'acquisition, à ses frais, du terrain nécessaire à la centrale de chauffe. « Ce terrain sera ensuite mis à la disposition du concessionnaire, à charge pour lui de verser une redevance annuelle d'occupation à la ville de Clichy, ledit terrain étant soumis au régime de la concession. »

Cette redevance, particulière au fait de l'occupation du terrain acquis par la ville pour la centrale de chauffe, n'a jamais été versée à la commune par la SDCC.



Réponse symbolique à cette demande de la CRC : un montant plafonné à 5 000 €.

La redevance du même type pour Levallois (contrat de juin 2013 avec IDEX) donnerait une redevance de 134 000 € soit une perte pour les comptes de la Ville de 129 000 €

Contrairement à l'interprétation du concessionnaire et bien que la ville ne l'ait pas contestée en 1991, cette redevance de l'article 3 devrait donc, non pas être incluse dans la « ristourne » de 2 % de l'article 4, mais s'y ajouter, ce qui n'a pas été fait depuis 1965.



Le protocole a fait l'impasse sur cette demande de la CRC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
DJU	312	542	234	246	126	0	0	0	0	160	305	397	2 322
VENTES MWh RESEAU	19 159	29 635	14 672	13 923	7 549	3 542	2 576	2 464	2 725	9 783	17 403	21 128	144 560
COMBUSTIBLES													
Tonnes vapeur	3 140	20 560	19 434	23 045	14 476	9 569	6 895	7 654	6 337	17 834	10 421	8 276	147 641
M3 condensats	2 395	15 702	18 107	20 214	12 372	7 564	4 965	5 308	4 556	13 866	7 533	5 710	118 292
MWh gaz PCS relevés	24 744	22 099	3 907	0	0	0	0	0	0	0	15 430	22 382	88 561
MWh gaz PCI relevés	22 269	19 889	3 516	0	0	0	0	0	0	0	13 887	20 144	79 705
Tonnes fioul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MWh PCI fioul (11,4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUCTION													
Production par vapeur MWh	2 273	14 880	13 837	16 496	9 960	6 583	4 744	5 266	4 360	12 270	7 572	6 032	104 271
Production par réseau MWh	19 241	17 184	3 038	0	0	0	0	0	0	0	11 998	17 404	68 865
Total production MWh	21 514	32 064	16 875	16 496	9 960	6 583	4 744	5 266	4 360	12 270	19 570	23 436	173 136
Pertes réseau MWh	2 354	2 429	2 203	2 573	2 410	3 041	2 168	2 802	1 634	2 486	2 167	2 308	28 576
Rendement réseau	89,06%	92,43%	86,95%	84,40%	75,80%					79,74%	88,93%	90,15%	83,49%
Rendement chaudières	86,40%	86,40%	86,39%	#DIV/0!							86,40%	86,40%	86,40%

SDC CLICHY

COUTS DE PRODUCTION EXERCICE 2012

ANNEXE 8.5

COUT DE PRODUCTION

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
GAZ MWh PCS relevés	24 744	22 099	3 907	0	0					0	15 430	22 382	88 561
Prix unitaire HT du MWh	38,19	38,19	38,19	40,59	40,59	40,59	42,24	42,24	42,24	40,17	40,17	40,17	
Cout proportionnel H.T.	944 956	843 950	149 202	0	0					0	619 777	899 034	3 456 919
Cout fixe H.T.	28 829	28 829	28 829	29 781	29 781	29 781	29 781	29 781	29 781	29 781	29 077	29 077	353 111
Location poste													26 296
COUT TOTAL GAZ H.T.	973 785	872 779	178 031	29 781	29 781	29 781	29 781	29 781	29 781	29 781	648 854	928 111	3 836 327
Tonnes Fioul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix unitaire HT													
COUT TOTAL FIOUL H.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CPCU Tonnes vapeur	3 140	20 560	19 434	23 045	14 476	9 569	6 895	7 654	6 337	17 834	10 421	8 276	147 641
Prix unitaire moyen HT	33,43	33,54	31,53	31,99	29,20	29,10	29,06	29,31	29,82	32,29	32,05	33,26	
Cout proportionnel Vapeur	104 971	689 496	612 656	737 239	422 670	278 439	200 364	224 325	188 975	575 894	334 037	275 241	4 644 308
Cout fixe 63 %	35 401	35 438	35 438	35 595	0	0	0	0	0	36 077	36 090	36 088	250 107
COUT TOTAL VAPEUR CPCU H.T.	140 372	724 935	648 095	772 834	422 670	278 439	200 364	224 325	188 975	611 971	370 127	311 309	4 894 416